NAO 2027 : LES REVENDICATIONS DE SUD ORANO RECYCLAGE

Le 20 novembre 2026

Tout au long de l'année, la Direction renvoie régulièrement nos propositions aux négociations annuelles obligatoires (NAO). **Nous avons donc choisi de rassembler l'ensemble de nos revendications dans un courrier adressé à la Direction, disponible en** cliquant ici, et dont vous trouverez l'essentiel dans le tableau ci-dessous.

SUD aborde ces négociations dans un esprit constructif. Nos propositions visent à améliorer les rémunérations, reconnaître l'expérience et fidéliser les compétences. **Défendre les intérêts des salariés, c'est aussi renforcer l'attractivité et l'avenir industriel d'Orano Recyclage !**

THÈMES	LES REVENDICATIONS SUD
RATTRAPAGE 2026	**27,50 € d'augmentation générale uniforme pour les OETAM** au 1er janvier 2027. **1 % d'AG pour les cadres** prévu par le cadrage Groupe.
AUGMENTATION GÉNÉRALE (AG) 2027	**60 € bruts par mois pour tous**, cadres et non-cadres, financés par **1,8 % de la masse salariale globale**.
SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS	Un **socle de salaire de base garanti** avec rattrapage pérenne : **2 200 € à 5 ans, 2 350 € à 10 ans et 2 500 € à 15 ans**. +30 € par année intermédiaire. **Hors budget AG/AI**.
TRANSFERTS ORANO DS	**Pour les salariés transférés au 1er janvier 2027 : compensation intégrale de l'éventuel écart d'intéressement 2026 avec Orano Recyclage**, à situation comparable.
AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES (AI)	**1 % de la masse salariale globale pour les AI**, avec un **minimum de 50 € par bénéficiaire** (contre 30 € aujourd'hui) et une répartition transparente.
SALARIÉS PEU AUGMENTÉS	**Rattrapage salarial spécifique** pour les salariés ayant bénéficié d'au maximum **2 AI entre 2021 et 2026**, selon leur situation.
PARTICIPATION / OFC	**Supplément de participation** pour compenser l'impact des provisions OFC sur la participation versée en 2026, avec un dispositif de compensation pérenne.
PRIMES ET FORFAITS	**+2,8 % sur le point prime** et les primes de mariage, PACS et naissance ; **+4,2 % sur les forfaits de poste**, dont 0,4 % promotions/mobilités défendus par SUD en justice.
IK, TRANSPORTS, PANIERS ET MÉDAILLES	**+10 % sur les indemnités kilométriques, de transport et de panier** ainsi que sur les primes de médailles du travail ; **élargissement des zones d'indemnisation**.
ANCIENNETÉ	**Déplafonnement de la prime d'ancienneté :** 16 % à 18 ans, 17 % à 21 ans, 18 % à 24 ans, 19 % à 27 ans et **20 % à 30 ans**. Financement hors AG/AI.
CADRES F11 / F12	**Enveloppe spécifique de rattrapage salarial** pour corriger les écarts au regard de l'expérience, des compétences et des responsabilités. Hors budget AG/AI.
PARENTALITÉ	**0,2 % de la masse salariale par an pendant trois ans** pour développer les aides aux modes de garde. **Rémunération maintenue à 100 %** durant le nouveau congé supplémentaire de naissance, dans la limite de deux mois par parent.
AI RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ	**Financement hors enveloppe d'AI de performance.** SUD est **en procédure judiciaire sur le calcul de ces augmentations.** Salariées concernées : **contactez SUD !**

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com